

*Questions orales***L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE
NORD**L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE DES ÉTATS-UNIS—ON
DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur l'initiative de défense stratégique. Étant donné qu'il y a confusion, non seulement ici, mais également aux États-Unis et en Europe, en ce qui concerne cette recherche et ses horribles conséquences, le vice-premier ministre serait-il prêt à soumettre la question de la participation du Canada à un accord de recherche avec les États-Unis au comité approprié de la Chambre, de sorte que les parlementaires puissent participer à la décision ultime du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Contrairement au gouvernement précédent, nous souhaitons que les questions de grande importance, comme celle-ci, fasse l'objet d'un débat public complet. Il est certain que nous voudrions connaître le point de vue de la Chambre, du comité permanent et d'autres intéressés. Mais, en fin de compte, c'est le comité lui-même qui devrait faire cette demande et non la Chambre qui devrait l'imposer au comité. Chose certaine, si nous recevons une telle demande, nous la considérerons d'un bon œil.

M. Blackburn (Brant): Je remercie le ministre de sa réponse. Ainsi, si le comité le demandait, la Chambre ne s'y opposerait pas. Je suppose que c'est ce qu'il veut dire.

L'APPUI CANADIEN

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire. Le premier ministre aurait dit que la majorité des Canadiens appuient le principe de l'IDS. J'aimerais savoir sur quelle preuve le gouvernement se fonde pour faire cette déclaration? S'il en a une, pourrait-il la déposer à la Chambre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pour répondre à la première partie de la question, si le comité en venait à la conclusion qu'il désire examiner cette question ou toute autre question d'actualité, du domaine public et devant le Parlement, nous nous attendrions à recevoir une demande de ce comité quand il aura précisé le mandat qu'il désire avoir. C'est à ce stade que nous pourrions nous pencher sur la question. Je dirais que le point de départ logique serait le comité lui-même, le comité directeur.

En ce qui concerne la question plus vaste de l'appui ou de l'opposition au programme de recherche de l'IDS, nous savons très bien qu'il y a des conséquences politiques et stratégiques importantes qui, selon toute probabilité, en tout cas d'après les questions de l'opposition officielle et d'après ce que j'ai lu, n'ont pas été étudiées à fond. Il me semble que les députés devraient poursuivre ce dialogue en comité plutôt qu'à la Chambre des communes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'EMBAUCHE DE FACTEURS

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui est

chargé de la Société canadienne des postes. Le ministre a appris aujourd'hui, par les questions qui lui ont été posées, que certaines personnes aux Postes assurent que cette société n'embauchera pas d'autres facteurs. Je voudrais que le ministre me donne l'assurance qu'il n'en sera pas ainsi, pour que tous les Canadiens soient traités sur le même pied et que les régions où il y a une croissance jouissent elles aussi de ce service qualifié d'«essentiel» par le Conseil du Trésor lui-même.

● (1440)

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais les questions les plus difficiles viennent de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Je sais que tous les députés veulent absolument, comme le député qui vient de poser cette question, que nos postes assurent le meilleur service possible à leurs clients. Mais la Société canadienne des postes est bien obligée, elle aussi, de faire des compromis quand on déplore un déficit aussi lourd que le nôtre. Elle témoignera devant le comité parlementaire pour défendre ses prévisions budgétaires. Le député, et d'autres, pourraient peut-être en profiter pour lui rappeler quels sont les aspects de son service les plus importants.

Certains crédits sont prévus dans le budget de cette année pour lui permettre d'améliorer les services.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADALE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—
L'ENQUÊTE INTERNE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la question que je pose au solliciteur général a trait à l'affaire Richard Hatfield.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Les députés qui voulaient une question difficile seront servis.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Les Canadiens attendent encore des réponses. Ils veulent connaître les conclusions de l'enquête interne de la GRC sur l'affaire Hatfield. Mardi de cette semaine, nous avons appris que le rapport pertinent est fin prêt. Nous avons appris par contre avec consternation que dans le cadre de cette enquête personne ne s'était soucié d'interroger le premier ministre Hatfield.

Étant donné que le premier ministre Hatfield a formulé de très graves allégations en ce qui concerne le comportement de la GRC, allant même jusqu'à accuser la GRC de participer en l'occurrence à une conspiration visant à renverser son gouvernement, le solliciteur général ne trouve-t-il pas qu'il faudrait absolument que la GRC interroge le premier ministre Hatfield lui-même pour vérifier si ses allégations sont fondées et pour dissiper le doute qui plane sur la bonne réputation de cette force policière?